



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 55

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

10 Décembre 2012

Trimestriel

Prix 1,50 €

15^{ème} année

Publication n° 135



affilié à la
Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale

Une refondation, pas une énième réforme !

ÉDITORIAL

Dans le « *Courrier du S.I.A.E.S.* » n° 5 de Septembre 1999, Marc LABIT détaillait les principes fondateurs du **SIAES**, les défis qu'il devrait relever et concluait ainsi « *l'école de la République est à reconstruire. Ce n'est pas une énième réforme que réclame ainsi le SIAES, mais la mobilisation du plus grand nombre pour une refondation.* »

La refondation de l'école de la République lancée par le nouveau Ministre est désormais sur toutes les lèvres et le terme à la mode. Concertation marathon où le **SIAES - SIES** et le **FAEN** ont pris toute leur place, publication d'un rapport, premières annonces du Ministre en attendant la Loi d'orientation et de programmation pour l'école, il y avait de quoi nourrir de grandes espérances.

Une délégation de la **FAEN**, comportant un représentant du **SIAES - SIES**, a été reçue en Octobre au Ministère afin de remettre une note de synthèse et présenter ses revendications et propositions.

Nous évoquions dans le précédent numéro notre scepticisme suite à la concertation et la façon dont elle s'est déroulée. L'analyse du rapport et les déclarations du ministre ne sont malheureusement pas de nature à préparer la refondation tant espérée, mais plutôt à déboucher sur une nouvelle réforme comprenant des aspects inacceptables pour le **SIAES - SIES** et contre lesquels nous devons nous préparer à réagir avec force.

Nous ne sommes pas contaminés par l'optimisme béat qui semble affecter certaines organisations syndicales lorsqu'elles s'expriment sur les propositions contenues dans le rapport de la concertation.

Certaines propositions comme la priorité donnée à l'école primaire nous agréent pleinement.

Vouloir mettre en place une formation professionnelle de qualité et la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ne devra cependant pas se traduire dans quelques mois par une institution reproduisant les travers de l'IUFM que nous dénonçons (formations pluridisciplinaires et interprofessionnelles inutiles et pesantes, infantilisation des stagiaires, pensée unique, liberté pédagogique entravée ...).

Pour le SIAES - SIES / FAEN, la formation d'un professeur doit avant tout être disciplinaire, car sa mission première est d'instruire, et non renverser les valeurs en privilégiant l'éducation.

D'autres projets, comme l'éclatement du second degré, la création d'un bloc « Bac - 3 / Bac + 3 », la primarisation du collège, corollaire du renforcement du socle commun, la généralisation de l'évaluation par compétences notamment pour l'obtention du DNB, mais aussi du Baccalauréat, les atteintes à la liberté pédagogique, aux missions et aux obligations réglementaires de service des professeurs, rencontreraient notre farouche opposition s'ils devaient être inclus dans la Loi. L'absence de revalorisation est également particulièrement intolérable.

Pour l'heure, professeurs et CPE en collège, en lycée, en LP, sont surchargés de travail suite aux réformes successives qui n'ont pas été remises en question par le Ministère (réforme du lycée, CCF ...), avec des classes surchargées et parfois ingérables et l'usine à gaz de l'évaluation par compétences, masquant, tel un cache-misère, l'abaissement programmé des exigences et du niveau. L'heure de première chaire est scandaleusement refusée. Les professeurs de langues vivantes doivent concevoir des sujets de baccalauréat et faire passer des épreuves sans consignes et accompagnement de l'administration. Les phénomènes de violence se multiplient, bien souvent sans que les victimes soient soutenues par la Direction et les coupables véritablement sanctionnés. La violence et l'insécurité qui font partie du quotidien des habitants de certaines communes ou de certains quartiers s'immiscent dans les établissements scolaires. Le **SIAES - FAEN** est signataire d'un communiqué intersyndical et de plusieurs pétitions intersyndicales abordant ces sujets (voir la page d'accueil de notre site internet).

Le SIAES - SIES / FAEN estime qu'il n'existe pas d'émancipation possible sans instruction.

La refondation de l'école doit avoir pour priorités de recréer les conditions propices à la transmission des savoirs et des savoir-faire aux élèves et la revalorisation morale et matérielle des professeurs.

Nous attendons donc du Ministre qu'il prenne une voie radicalement différente de ses prédécesseurs.

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - FAEN

SOMMAIRE

Page 1	Éditorial : Une refondation, pas une énième réforme !	Page 5	EPS : Référé de la Cour des Comptes sur l'UNSS Brèves (calendrier, EAP, concours, assises, ECLAIR)
Page 2	Le SIAES victime de son succès. Une publication du SIAES contrefaite.	Page 6	Congé de Formation Professionnelle 2013-2014 : - 27 % Temps partiel 2013-2014 / Postes adaptés, aménagement
Page 3	Langues vivantes : du brevet au baccalauréat. Des réformes, mais peu de progrès réels.	Page 7	Avancement d'échelon 2012-2013 Calendrier administratif prévisionnel 2012-2013
Page 4	EPS : Comment flinguer les AS Quel avenir pour le pôle compétition du sport scolaire ?	Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

Le SIAES victime de son succès.

Fondé en 1998, le **SIAES** est aujourd'hui un acteur incontournable du paysage syndical académique. Il est reconnu par les collègues pour son indépendance politique, idéologique et financière, sa proximité, la disponibilité et la qualité des conseils prodigués par ses responsables. Il est également respecté par l'administration pour ses interventions régulières et le travail de qualité de ses commissaires paritaires en CAPA, GT et FPMA. Progressant élection après élection, le **SIAES** est devenu, dès les élections de 2008, le deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré, place qu'il a largement confortée lors des élections de 2011. Le **SIAES** est à l'origine de la création du **SIES**, sa structure nationale, en 2005. Le **SIES**, reconnu représentatif, a présenté des listes aux élections nationales de 2008, puis à celles de 2011. **SIAES** et **SIES** ont rejoint, avec d'autres syndicats indépendants, la Fédération Autonome de l'Education Nationale.

Le **SIAES**, le **SIES** et la FAEN ne bénéficient d'aucune subvention publique ou privée. Le **SIAES - SIES** refuse les ressources publicitaires. Le fonctionnement du syndicat repose exclusivement sur les cotisations des adhérents et parfois quelques dons. Aucun local n'est mis à la disposition du **SIAES - SIES** par l'administration, la commune, le département ou la région, contrairement aux autres syndicats, fédérations et confédérations. Le **SIAES - SIES** n'emploie pas de secrétaire, l'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs bénévoles.

Avec un budget académique avoisinant les 50.000 euros, le **SIAES** rivalise avec des organisations syndicales, fédérales et confédérales bénéficiant de subventions publiques colossales, de ressources publicitaires et dont le budget académique est très largement supérieur (jusqu'à plus de 12 fois le budget du **SIAES**). Les cotisations du **SIAES** sont pourtant 2 à 3 fois moins chères pour un service que nous estimons au moins égal, sinon supérieur.

Le **SIAES** est toutefois dénigré par ses concurrents, qualifié de « **groupuscule** », de « **petit syndicat** », attaqué par les uns le qualifiant de « **syndicat de droite** » et par les autres le qualifiant de « **syndicat de gauche** » !!! L'indépendance idéologique inscrite dans les statuts et le règlement intérieur du **SIAES** impliquant pour ses dirigeants de n'exercer, sous peine de démission, aucune responsabilité que ce soit dans un parti politique ou une association assimilée dérange visiblement certains de nos concurrents politiquement marqués.

Une publication du SIAES contrefaite.

Nous avons déjà remarqué que notre site internet était victime de pillages réalisés sous la forme de copier-coller généralement malheureux et maladroits de la part de certains responsables syndicaux académiques en mal d'inspiration ou d'informations locales. Nous n'avons pas donné suite tant cela nous paraissait grotesque.

Nous avons appris, avec surprise et indignation, que le SNALC publiait et diffusait depuis la rentrée scolaire 2012 un document de 13 pages intitulé « **INFOS PRATIQUES DE RENTREE 2012** » présenté au public comme étant une production des responsables du SNALC Montpellier alors qu'il s'agit d'une vulgaire contrefaçon d'une publication du **SIAES** Aix Marseille, le « **Vade Mecum S.I.A.E.S. 2008-2009** ». Cette publication est constituée d'articles, ou de paragraphes d'articles, intégralement copiés sur le « **Vade Mecum S.I.A.E.S.** ». Le sigle **SIAES** a simplement été remplacé par l'acronyme SNALC. Seules quelques courtes phrases, parmi les 13 pages du document, sont la production « intellectuelle » (!) des auteurs de cette pitoyable contrefaçon.



On ne copie pas !



Quelles raisons peuvent donc pousser des « responsables » syndicaux à se livrer au parasitisme en réalisant une copie servile d'un document du **SIAES** en violation des règles élémentaires du droit et de la courtoisie syndicale ?

Nul ne saurait prétendre que cet acte n'a pas été commis en connaissance de cause en réalisant, tel un cancre, un copier-coller à partir de la version 2008-2009 de notre publication. En effet, seule une attitude que nous qualifierons aimablement de paresse intellectuelle peut expliquer que les « responsables » de cette organisation se soient approprié pour la publier une documentation émanant d'un syndicat concurrent, qui plus est, vieille de quatre ans et comportant par conséquent certaines informations totalement dépassées ou spécifiques à une autre académie. La peine n'a même pas été prise de chercher une version plus récente de notre « **Vade Mecum** » afin de présenter à leurs adhérents une contrefaçon au moins actualisée. Tout cela est bien éloigné de l'excellence revendiquée par ce syndicat dans ses slogans.

L'auteur croyait-il que sa contrefaçon passerait inaperçue et que le **SIAES** ne réagirait pas ?

Notre colère a temporairement été atténuée tant nous sommes amusés à l'idée que les adhérents de ce syndicat avaient reçu une publication « **rappelant droits et devoirs** » censée leur « **éviter certains problèmes** » comportant des données chiffrées datant de 2008 ou des références à des textes règlementaires spécifiques à l'académie d'Aix Marseille qui n'ont pas d'équivalent ailleurs. Nous plaignons également ces adhérents qui ne méritent pas d'être traités avec un tel mépris de la part de « responsables » syndicaux après avoir réglé une cotisation syndicale d'un montant conséquent, a fortiori en période de crise.

Si nous sommes flattés de constater que des organisations syndicales concurrentes ont recours aux publications du **SIAES** pour informer et conseiller leurs adhérents et si nous voyons là la reconnaissance de notre travail et de nos compétences, nous devons aussi constater le peu d'éthique de ces « syndicalistes » et l'indigence de leurs connaissances syndicales. Le **SIAES** n'étant pas disposé à tolérer la contrefaçon et le pillage de ses productions syndicales et intellectuelles à l'échelle pratiquée depuis la rentrée scolaire 2012 a donc fait procéder à un constat d'huissier afin de faire constater la contrefaçon et ses modalités de diffusion. Nous vous tiendrons informés des suites de cette affaire à savoir excuses publiques de la part de ce syndicat ou son assignation en justice.

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du **SIAES - FAEN**



Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille

Syndicat Indépendant - national -
de l'Enseignement Second degré

Le **SIAES** et le **SIES**
sont affiliés à la
Fédération Autonome
de l'Education Nationale



LANGUES VIVANTES : du Brevet au Baccalauréat.

Des réformes, mais peu de progrès réels.

Suite à la participation de la France en 2011, aux côtés de quinze autres états européens, à la première étude pilotée par la Commission Européenne sur les compétences des élèves en langues vivantes étrangères (European Survey on Language Competences), il a été constaté que **les élèves scolarisés en France en classe de troisième sont loin d'atteindre le niveau préconisé** pour l'obtention du Diplôme National du Brevet et la validation du Socle Commun de connaissances (niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). La majorité des élèves obtient pourtant la validation du niveau A2.

En effet, depuis 2008, la validation du niveau A2 pour les collégiens dans l'une de leurs deux langues vivantes obligatoires est un pré-requis nécessaire à l'obtention du DNB, tout comme la validation des items du B2i. De ce fait, les enseignants de langues ont dû répondre à une forte attente, prenant parfois la forme de pressions, tant de la part de l'administration, que des élèves et de leurs parents. L'évaluation de la maîtrise du Socle Commun a depuis élargi la problématique à l'ensemble des équipes pédagogiques.

Quand enseignants et direction ont accepté de « jouer le jeu » de cette **énième usine à gaz** et que **les professeurs ont passé un temps considérable à évaluer et valider leurs élèves tout au long de l'année sur l'ensemble des items et des compétences demandés**, ils ont parfois essuyé des reproches de la part du DASEN (nouvelle dénomination de l'IA) au sujet des pourcentages de réussite de l'établissement jugés trop bas. Car, **la réussite de tous, même des élèves qui n'ont pas fourni le travail et les efforts nécessaires, constitue un dogme officiel, quitte à sur-noter afin d'atteindre artificiellement les objectifs fixés en haut lieu**. Dans le pire des cas, c'est le chef d'établissement qui procède à la validation des élèves en langues vivantes et pour le B2i sans avoir toujours pris la peine de consulter les enseignants concernés ou, pire encore, sans suivre leur avis d'expert. **Ce sont alors les élèves et leurs familles qui sont sciemment trompés** puisqu'on fait croire aux élèves qu'ils ont atteint un certain niveau qu'ils sont en réalité loin de détenir.

L'exigence d'un niveau minimal en langue vivante, que l'on pourrait qualifier de niveau « de survie », étalonné sur le CECRL pour l'obtention du DNB, constituait initialement une intention louable. Ainsi transformée en mascarade, **elle contribue à faire perdre davantage encore de crédibilité à l'institution et à des professeurs déjà largement déconsidérés par leur hiérarchie et les familles et qui se seraient bien passés d'une nouvelle charge de travail non rémunérée**.

Quant au Baccalauréat, alors que l'on pouvait se réjouir qu'enfin une épreuve d'oral en langue vivante soit obligatoire en plus de l'épreuve écrite, dans toutes les sessions, générales comme technologiques, les modalités choisies pour la mise en place de cette épreuve sont consternantes. Décidées par le précédent Ministre, sans concertation, et imposées à une profession qui refusait majoritairement la réforme du lycée voulue par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, elles ont pourtant été conservées par l'actuel gouvernement. Faute de temps ? Instaurer un moratoire était pourtant possible. Faute d'une volonté réelle de revenir sur une réforme pédagogue qui permet de réaliser quelques économies au passage ? C'est plus probable.

Un « contrôle en cours de formation », sur le temps scolaire, est donc mis en place au lieu d'une véritable épreuve terminale d'oral de baccalauréat. C'est la fin du caractère terminal et national de l'épreuve, de l'anonymat du candidat, qui garantissait l'équité et l'égalité de traitement des candidats, et de l'évaluateur, qui était alors déchargé de toutes pressions extérieures.

Désormais, l'enseignant, devenu également concepteur de sujet, évaluera ses propres élèves.

Enfin, que dire des consignes pour la réalisation des sujets par les professeurs et de leur manque de précision et de réalisme ? Que dire de la **surcharge de travail induite pour les enseignants sans contrepartie financière, a fortiori lorsqu'ils sont injustement privés de l'heure de première chaire suite aux regroupements opérés dans le cadre de la réforme** ? Que dire de la désorganisation des cours dès le second trimestre pour les séries S et ES, du « mélange des genres » dans les grilles d'évaluation proposées par le ministère entre évaluation chiffrée et évaluation par compétences qui amènera à des écarts de parfois 6 points au minimum entre deux possibilités de notes ? Là encore, vouloir réformer le baccalauréat sans s'en donner les moyens ne peut conduire à de réelles améliorations. Ces nouvelles épreuves n'auront de sens que lorsqu'elles seront de véritables épreuves terminales du baccalauréat et non des épreuves « au rabais ». L'Association des Professeurs de Langues Vivantes a demandé que pour la session 2013 des sujets zéro soient fournis, que des « banques de sujets » soient proposées par les académies, que les consignes d'évaluation et les grilles proposées soient plus précises. La profession est toujours dans l'attente d'une réponse du Ministère.

Les véritables raisons du niveau déplorable des élèves français aux évaluations internationales en langues étrangères ne sont jamais évoquées. Certes, les élèves du primaire sont censés étudier une langue vivante dès le CE1, mais la grande majorité des Professeurs des Ecoles ne sont que très peu ou pas du tout formés ! Les effectifs des classes de langues vivantes au collège sont bien trop élevés. A 25, voire 30 élèves par classe, de combien de temps un élève dispose-t-il pour s'exprimer à l'oral en 55 minutes de cours ? Et en lycée, avec parfois 40 élèves en cours ? Certes, des « groupes de compétences » ont été mis en place avec la réforme du lycée, mais de nombreux problèmes se sont alors posés : un accompagnement insuffisant des équipes enseignantes de langues et de la direction pour leur organisation, la manière de composer ces groupes (qui, en théorie, ne sont pas des groupes de niveau). De même, un accompagnement dans la mise en place didactique du travail par compétences aurait été bienvenu. Il n'a existé que dans de trop rares cas. Il a parfois été impossible de créer ces groupes dans les langues où il n'y a qu'un seul enseignant par établissement. L'horaire de 3 heures par semaine en collège est insuffisant également. Et ce n'est pas en annualisant et en globalisant les heures de langues vivantes (LV1 + LV2) que l'on va résoudre la question, car sur le long terme, les élèves y perdront puisqu'ils auront eu moins d'heures qu'auparavant dans leurs deux langues vivantes. A l'heure de la réforme des rythmes scolaires, personne n'évoque, par exemple, la possibilité d'avoir en langues vivantes des cours moins longs en durée et plus fréquents dans la semaine.

Nul ne parle non plus du **refus grandissant du moindre effort de la part de certains élèves, parfois soutenus par leurs parents, de leur désaffection pour l'apprentissage des leçons**, du peu d'efficacité quand ils s'y essaient, ni des manières possibles d'y remédier.

Tant que notre ministère refusera une analyse honnête de la situation, le sérieux des propositions mises en oeuvre pour améliorer le niveau et les compétences des élèves en langues vivantes pourra être mis en doute.

Le SIAES - FAEN est signataire de deux courriers - pétitions intersyndicaux au Recteur afin de réclamer l'attribution de l'heure de première chaire et un moratoire pour la mise en place des nouvelles « épreuves » de langues vivantes à la session 2013 du baccalauréat. Le SIAES - FAEN rappelle son attachement à la liberté pédagogique des professeurs, à la notation chiffrée et aux épreuves anonymes, terminales et nationales du baccalauréat.

Souvent décrié et présenté par des concurrents à court d'arguments en période électorale, comme ennemi des Associations Sportives, le **SIAES** réaffirme qu'il est le fervent défenseur :

- d'une Association Sportive dans tous les établissements scolaires ;
- d'une Association Sportive pour tous, pour toutes les activités et non essentiellement pour intégrer le dispositif des compétitions des activités les plus porteuses ;
- d'une association sportive de masse visant à intégrer les élèves compétents, voire experts dans certaines activités (élèves de club et de sections sportives pour faire briller les championnats), mais aussi et surtout les débutants pour permettre aux élèves « sédentaires », de plus en plus nombreux, de pratiquer une activité sportive.

En revanche, le **SIAES - FAEN** n'approuve pas la logique des objectifs strictement quantitatifs (« quotas », million de licenciés à dépasser, 50 % de licenciés dans chaque établissement, 25 % par animateur...), objectifs bien souvent atteints par certains établissements grâce à des manœuvres de remplissage (licencier tous les élèves du collège à l'occasion du cross ; faire un après midi sportif en licenciant tout le monde ; licence gratuite, grâce au forfait, au-delà de 100 élèves ...). Des responsables de l'administration, nous ont affirmé en audience qu'ils étaient conscients de telles dérives mais qu'ils faisaient confiance aux chefs d'établissement pour veiller au grain.

Le **SIAES - FAEN** défend les AS. Ses représentants ont œuvré à chaque fois que cela était nécessaire pour faire rétablir les forfaits en danger. Par contre d'autres facteurs sont bien plus dangereux et nuisibles :

➤ Les conséquences de la crise économique sont néfastes pour les AS et l'UNSS elle-même. En effet, certaines AS disparaissent ou risquent de disparaître dans les prochaines années car elles réalisent beaucoup de déplacements, voire de nombreux frais annexes tels le paiement de l'utilisation des installations sportives municipales (ex : paiement de l'utilisation des sécurités et des embarcations en voile). L'augmentation des factures de transports (+ 20 % dans certains districts) et la baisse du remboursement de la part de l'UNSS départementale qui passe de 50 à 45 % mettent en danger de nombreuses AS. Une autre organisation au sein des AS visant à proposer une pratique d'animation et de loisirs associés à des compétitions au sein de l'établissement et entre établissements proches permet de limiter les coûts et de faire des économies. Au cours de réunions de district certains collègues ont indiqué se diriger vers ce type de dispositif, délaissant le pôle compétition notamment au motif que certaines équipes composées de débutants ne prennent aucun plaisir à faire de longs trajets pour rencontrer des équipes composées d'élèves également inscrits en club (section sportive ou recrutement stratégique de certains profs d'EPS pour accéder aux phases finales) et être régulièrement très largement battus.

➤ L'aménagement du calendrier scolaire désorganise le fonctionnement des AS. Le mois de Septembre est une période importante pour les AS (assemblée générale, journée du sport scolaire, période d'inscription, période d'essai...). Fin Septembre, la plupart des AS n'avaient toujours pas pu commencer à fonctionner pour plusieurs raisons :

- Suite à la recommandation n° 11 du rapport « mission d'étude sur la situation de l'UNSS » demandant à l'UNSS de procéder à un appel d'offre concernant la gestion de sa communication, la société historique s'est vu retirer le marché au profit d'une autre qui gère, entre autres, les licences. Beaucoup de collègues ont pu voir la différence de qualité : importantes difficultés, voire impossibilité technique, pour affilier des élèves à l'UNSS et les licencier. Tout ce qui doit permettre de fonctionner en toute sécurité au niveau des assurances a été bloqué. En effet, si les anciens licenciés peuvent pratiquer, car ils sont assurés jusqu'au 30 Septembre, tous les nouveaux, notamment les élèves de sixième, qui constituent un vivier pour le renouvellement des inscrits à l'AS, ne sont pas assurés car ils ne peuvent pas être licenciés.

- Les décisions ministérielles et rectorales concernant la récupération des 2 jours des vacances de Toussaint, de la journée de solidarité et du Vendredi 10 Mai 2013 sont plus que discutables puisque leur positionnement nuit gravement à l'organisation du service des professeurs d'EPS. Placés arbitrairement le mercredi, dès le mois de septembre, ces créneaux de remplacement auraient dû être placés (au moins dans les collèges) le samedi matin, voire le mercredi après midi en Juin (lorsque les AS fonctionnent à minima). Ces incohérences nous laissent à penser que l'on fait fi du sport scolaire pourtant qualifié de « priorité » par notre hiérarchie. Ces aménagements ont des conséquences ubuesques. Un professeur d'EPS n'ayant pas cours le vendredi n'avait pas à effectuer de remplacement le Mercredi 3 Octobre après-midi. Par contre, il ne pouvait pas assurer l'AS puisque les élèves étaient en cours. Un autre enseignant d'EPS utilise le vendredi matin des installations sportives qui sont prises par les clubs et la municipalité le mercredi après-midi. Où cet enseignant va-t-il pouvoir professer ?

A-t-on réfléchi en haut lieu à ces conséquences ? A-t-on véritablement pris en compte les doléances des enseignants d'EPS par l'intermédiaire des instances de l'UNSS ? Le sport scolaire est-il réellement une priorité ou est-il quantité négligeable ? Le changement annoncé ne va-t-il pas entraîner la disparition de nos AS ?

Le **SIAES - FAEN** a dénoncé et combattu les projets des Ministres de Robien et Chatel. Aujourd'hui, aux cotés des professeurs d'EPS, nous restons vigilants. La publication d'un décret confirmant le forfait de 3 heures dans le service de tous les enseignants d'EPS apaise partiellement nos craintes. Cependant, nous attendons que soit donnée à l'EPS et au sport scolaire toute la place qu'ils méritent dans la future Loi d'orientation et de programmation pour l'école.

Christophe CORNEILLE - Secrétaire exécutif EPS du SIAES - FAEN

Quel avenir pour le pôle compétition du sport scolaire ?

Les Associations Sportives qui obtiennent les meilleurs résultats aux compétitions sont généralement celles qui comprennent des élèves également adhérents au club le plus proche. Il faut se rendre à l'évidence les compétitions du sport scolaire n'attirent malheureusement plus comme jadis. Les clubs proposent maintenant des pratiques diversifiées bien structurées et organisées. Ils sont maintenant obligés d'avoir des éducateurs et entraîneurs formés. Les contenus des diplômes délivrés par les fédérations ont été enrichis, sont d'un niveau plus élevés et répondent à des exigences et des compétences dont personne ne peut mettre en doute la qualité. Les formateurs des clubs sont tout autant, sinon plus performants et compétents, que les professeurs d'EPS ! On peut maintenant souvent dire que l'organisation et les pratiques du sport scolaire ont été rattrapées par les clubs fédéraux. Le sport scolaire et le sport fédéral dans leur aspect compétitif ne peuvent plus être mis en complémentarité comme auparavant... le premier ayant été distancé par le second depuis quelque temps déjà !

Marie Christine GUERRIER - Professeur d'EPS

Référé de la Cour des Comptes sur l'UNSS.

Il y a de la lecture ces derniers temps pour les professeurs d'EPS et toujours sur le même thème, l'UNSS et son mode de fonctionnement ! Mai 2011, c'était la Mission d'étude sur la situation de l'Union Nationale du Sport Scolaire qui rendait son rapport. Septembre 2012, c'était au tour de la Cour des Comptes, de rendre public tel un pied de nez juste avant la journée du sport scolaire, un référé accablant qui enterre un peu plus les Associations Sportives et leur mode de fonctionnement. Elles sont jugées mal contrôlées, trop coûteuses, pour des résultats médiocres puisque seulement 24 % des collégiens et 14 % des lycéens y participent. Le référé rappelle que la présidence de l'AS ne doit pas revenir de droit au chef d'établissement. Nous voilà habillés pour l'hiver et même si notre ministre modère un peu les conclusions de ce rapport, il admet néanmoins que « des évolutions sont nécessaires, la solution la plus efficace étant de conserver l'économie générale de la formule actuelle tout en prenant toute une série de mesures de nature à optimiser son organisation, son fonctionnement et ses résultats ». Preuve que les gouvernements changent mais pas la logique « la Cour estime nécessaire d'engager une réflexion sur la rénovation de cette organisation, qui représente l'équivalent d'environ 4800 postes de professeurs d'EPS ». Rapport et référé sont téléchargeables sur notre site rubrique « Le coin des EPS ».

Jean-Luc BARRAL - 2^{ème} secrétaire adjoint du SIAES - Délégué d'EPS

Participer à un stage, à des réunions de district de l'UNSS, échanger avec des collègues d'autres établissements scolaires permet de constater que nos revendications sont partagées par des professeurs d'EPS de plus en plus nombreux, y compris non-syndiqués ou adhérents à un autre syndicat. En discutant, certains collègues non adhérents au SIAES se sont aperçus que cela faisait des années qu'ils intervenaient en SEGPA et qu'ils n'avaient jamais été informés par l'administration ou leur syndicat de l'existence de l'indemnité de sujétion spéciale liée à cet enseignement (code 0234). Nos adhérents ont eu accès à cette information depuis des années dans le « *Vade Mecum du SIAES* », document actuellement contrefait (voir page 2).

Christophe CORNEILLE - Secrétaire exécutif EPS du SIAES - FAEN

Mouvement INTER Académique 2013

Du 22 au 24 Janvier 2013 : Groupes de Travail priorités handicap et vérification vœux et barèmes.

Si vous êtes candidat, pensez à remplir la fiche de suivi syndical SIAES comprenant vos vœux et les éléments de votre barème. Elle est indispensable pour permettre aux commissaires paritaires et aux responsables du SIAES de faire leur travail de vérification et éventuellement faire corriger votre barème par le Rectorat.

Joindre à la fiche de suivi syndical les photocopies des justificatifs et du formulaire de confirmation.

Brèves

Calendrier scolaire 2013-2014

Le ministère a publié le calendrier scolaire 2013-2014 (téléchargeable sur www.siaes.com). Ce calendrier est conforme à celui de 2012-2013. Le nombre de jours de vacances est inchangé : les vacances de la Toussaint comptent désormais deux semaines complètes, deux journées sont ajoutées en Novembre et en Juin. **Le ministère a fait le choix, probablement dans l'attente d'une éventuelle évolution des rythmes scolaires annuels, d'établir un calendrier pour la seule année 2013-2014 et non sur une base triennale, comme il est d'usage. Sur ce point la vigilance s'impose !**

Emplois d'Avenir Professeur (EAP)

D'ici 2015, 18000 étudiants boursiers se destinant à une carrière d'enseignant pourront bénéficier d'un EAP pour une rémunération mensuelle comprise entre 617 € et 1086 € (900 € en moyenne) pour 12 heures hebdomadaires en moyenne.

4000 EAP seront créés **dès le mois de Janvier 2013** dont **137 dans l'académie d'Aix-Marseille** (70 dans le premier degré et 67 dans le second degré). Nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Concours de recrutement des enseignants pour la rentrée 2014 : Attention au calendrier !

En attendant une refondation des cursus de formation, des programmes et de la maquette des concours pour la session 2015, le ministère a modifié le calendrier de la session 2014 par rapport à celui des sessions antérieures.

Inscriptions aux concours 2014 : de mi-Janvier à fin Février 2013.

Le contenu des épreuves d'admissibilité et d'admission est inchangé.

Epreuves d'admissibilité pour l'ensemble des concours hors les agrégations : Juin 2013 Résultats : Juillet 2013

Epreuves d'admission : Juin 2014 (au terme d'une année où seront proposés aux étudiants ayant été déclarés admissibles des contrats leur permettant d'effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement et rémunérés à hauteur d'un mi-temps). Résultats des épreuves d'admission : Juillet 2014

Prise de fonctions : Rentrée de Septembre 2014.

Enseignement Supérieur et Recherche Assises 2012

Le SAGES-FAEN (Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur, partenaire historique du SIAES-SIES) et le SIES-FAEN, qui détiennent un siège au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (liste PRAG & PRCE), ont participé aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et ont été auditionnés. Vous trouverez sur les sites internet du SAGES et du SIES la note de synthèse élaborée par le SAGES/SIES et le compte-rendu de l'audition.

<http://www.le-sages.org>

<http://www.sies.fr>

Sages

Sies
www.sies.fr
sias - faen

ECLAIR - BIEP - Mouvement INTER

Après une seule année d'existence, le mouvement inter académique spécifique ECLAIR (candidatures sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) a été supprimé du Bulletin Officiel spécial relatif au mouvement national à gestion déconcentrée 2013, ce qui met un terme au recrutement des personnels par les chefs d'établissement dans le cadre du mouvement inter académique.

Le SIAES - FAEN qui a été à la pointe de la lutte contre le programme ECLAIR dans l'académie se félicite de cette décision. C'est sous l'impulsion du SIAES qu'a été votée majoritairement par le CA du collège Versailles à Marseille le 11/10/2010, pour la première fois dans l'académie et probablement en France, la sortie du programme ECLAIR.

Les actions syndicales, grèves, rassemblements, pétitions ont fini par porter leurs fruits contre le recrutement des personnels par les chefs d'établissement. Le combat contre l'autoritarisme de certains d'entre eux est toujours d'actualité.

Le SIAES - SIES / FAEN attend désormais la tenue des groupes de travail rectoraux relatifs à l'élaboration du bulletin académique spécial intra 2013 pour demander l'abandon du recrutement spécifique ECLAIR pour la phase intra académique 2013. La Loi d'orientation et de programmation pour l'école qui sera discutée prochainement s'avèrera cruciale.

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

DIMINUTION INACCEPTABLE DE 27 % POUR 2013-2014

Le **SIAES - FAEN**, deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus, a participé Vendredi 23 Novembre 2012 à un Groupe de Travail au Rectorat. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour :

- bilan de la campagne d'accès à la hors classe 2012 pour les professeurs Agrégés, les professeurs Certifiés, les Professeurs d'EPS, les PLP et les CPE ;
- harmonisation des notes pédagogiques 2011-2012 ;
- bilan des Congés de Formation Professionnelle 2012-2013.

Les représentants du Recteur ont annoncé en fin de séance que le contingent de Congés de Formation Professionnelle (CFP) serait ramené à **38 équivalents temps plein pour 2013-2014** contre 52 équivalents temps plein en 2012-2013, soit une **diminution de 27 % (- 14 ETP)**.

Le Ministère imposerait au Rectorat une nouvelle assiette de calcul pour déterminer le contingent maximum de CFP en équivalents temps plein et se rapprocher de 0,20 % de la masse salariale qui est le seuil légal pour l'attribution du nombre de Congés de Formation Professionnelle (ce qui n'interdit pas d'aller au-delà...). En comparaison, le budget alloué à la formation continue est très nettement supérieur dans le secteur privé.

Le nombre de Congés de Formation Professionnelle a sensiblement diminué ces dernières années, tout comme la masse salariale académique, compte tenu des suppressions de postes. Pour mémoire, le nombre de CFP pour 2009-2010 correspondait à 0,26 % de la masse salariale. Dans ce contexte défavorable, le **SIAES - FAEN** est intervenu chaque année pour limiter la diminution du contingent académique de CFP.

La pénurie de CFP a cependant eu pour conséquence l'augmentation du nombre de points permettant l'attribution d'un CFP. Pour le groupe 2 (Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE et CO-Psy), la barre correspond depuis 4 ans au barème maximal (80 points). L'an passé parmi plus d'un millier de candidats, 124 candidats ayant le barème maximal ont été départagés à l'âge au profit des plus âgés.

Le barème maximal (80 points) ne peut être atteint qu'après 5 demandes consécutives pour un candidat ayant entre 40 et 50 ans et entre le 8ème échelon de la classe normale et le 4ème échelon de la hors classe. Chaque année certains candidats perdent toute possibilité d'obtenir un CFP, la partie de leur barème liée à l'âge ou à l'échelon n'étant plus maximale. Les textes prévoient pourtant que le CFP soit attribué dès la troisième demande.

	Contingent de CFP attribués en équivalents temps plein (12 mois)	Nombre de CFP attribués (durée de 10 mois)
2013-2014	38 (- 27 %)	45
2012-2013	52	62
2011-2012	53	64
2010-2011	57	69
2009-2010	61	73

Si la diminution de 27 % annoncée devait être confirmée, cela se traduirait par une augmentation de la barre pour les Agrégés et les PLP (voir tableaux ci-contre) et par un nombre accru de Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE et CO-Psy privés de leur droit au CFP.

L'administration a proposé d'attribuer des CFP de 7 mois (contre 10 actuellement) aux candidats préparant l'agrégation afin de gérer la pénurie de moyens.

Le **SIAES - FAEN** a protesté contre la diminution inacceptable du nombre de CFP en ETP et n'a pas souhaité, en l'absence d'informations complémentaires, engager des discussions avec l'administration sur une éventuelle diminution de la durée des CFP.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochains échanges que nous aurons avec l'administration sur ce sujet. **Plus d'informations sur la page de notre site internet consacrée au CFP.**

Attribution des CFP	Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP		
	Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy	Agrégés	PLP
pour 2012-2013	80 points	77 points	76 points
pour 2011-2012	80 points	77 points	76 points
pour 2010-2011	80 points	75 points	75 points

L'équipe des Commissaires Paritaires et des responsables Agrégés, Certifiés, professeurs d'EPS, PLP et CPE du SIAES

Dispositif d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé

Aménagement du poste de travail / Affectation sur poste adapté

Voir Bulletin Académique n° 576 du 22/10/2012 (téléchargeable sur www.siaes.com) et nous contacter.

Temps partiel pour 2013-2014

Lire le Bulletin Académique n° 581 du 10/12/2012 sur www.siaes.com (rubrique « Votre carrière / Temps partiel »)

Demandes à déposer avant le 14 Décembre 2012

Les personnels obtenant une mutation à l'issue du mouvement intra académique devront déposer une demande auprès du chef d'établissement de leur nouvel établissement **au plus tard le 28 Juin 2013.**

Pour vous aider à faire un choix, vous trouverez sur notre site des simulations réalisées par le **SIAES - SIES / FAEN** du traitement perçu en fonction de la quotité de temps partiel choisie avec ou sans sur-cotisation.

Liste d'aptitude : accès au corps des professeurs Agrégés

Surveiller la parution du Bulletin Académique dans les prochaines semaines sur notre site internet.

Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur www.siaes.com

http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm

COMMISSIONS PARITAIRES

Avancement d'échelon 2012-2013

Les CAPA d'avancement d'échelon des **Professeurs Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP et CPE** se tiendront du 11 au 18 Décembre 2012 (voir calendrier ci-dessous). **Les personnels promouvables entre le 01/09/2012 et le 31/08/2012 seront examinés par ces CAPA.** Cet examen se fait sur la base des notes administratives et pédagogiques détenues au 31 Août 2012. Pour chaque échelon, 30 % des collègues promouvables sont promus au « grand choix », les 5/7ème suivants sont promus au « choix », et les autres à « l'ancienneté ». Nous rappelons ci-dessous les barres des quatre dernières années. Nous vous renvoyons également au « *Vade Mecum du SIAES* » et à notre site internet pour tous les tableaux concernant l'avancement et la notation.

La CAPN d'avancement d'échelon des **Professeurs Agrégés** devrait se tenir du 19 au 21 Février 2013.

Nos commissaires paritaires vérifieront en amont des CAPA les données fournies par le Rectorat. Ils le feront d'autant mieux que vous nous aurez envoyé la **fiche de suivi syndical** également téléchargeable sur www.siaes.com

Un soin tout particulier sera accordé au suivi de nos adhérents. Nos adhérents concernés seront informés du résultat de la CAPA par email et par courrier postal adressé à leur domicile. Comme à l'accoutumée, un bilan de la CAPA et les barres seront publiés sur notre site internet, rubrique « Votre carrière / Avancement d'échelon ».

Professeurs Agrégés : Barres 2009-2010 à 2011-2012 sur notre site internet www.siaes.com

Professeurs Certifiés : Barres 2008-2009 à 2011-2012

Passage à l'échelon	Barème du dernier promu au GRAND CHOIX				Barème du dernier promu au CHOIX			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
5	77,00	77,00	77,00	76,5	-	-	-	-
6	79,50	79,50	79,50	79,5	76,00	76,50	76,50	77
7	82,50	82,50	82,50	82,5	78,50	80,00	79,50	79,5
8	84,20	84,50	84,50	84,5	81,10	81,20	82,00	81,5
9	86,10	86,20	86,20	86,2	82,40	83,20	83,20	83,4
10	88,30	87,80	88,50	88,3	84,90	84,80	84,80	84,8
11	89,90	90,00	90,70	90,5	87,80	87,00	87,00	87,8

Professeurs d'EPS : Barres 2008-2009 à 2011-2012

Passage à l'échelon	Barème du dernier promu au GRAND CHOIX				Barème du dernier promu au CHOIX			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
5	79,4	-	-	-	-	-	-	-
6	80,5	81,50	84,00	80,7	77	78,00	80,00	79
7	84	83,50	84,50	84,5	82	81,50	82,00	81
8	86	87,00	87,10	87,5	84	83,50	84,50	85
9	88,3	88,70	88,30	88,5	86,5	86,20	86,50	86,4
10	91,7	91,80	91,90	91,7	89,2	89,70	89,70	87,9
11	94	93,40	93,90	93,9	92	91,00	91,90	90,5

PLP : Barres 2008-2009 à 2011-2012

Passage à l'échelon	Barème du dernier promu au GRAND CHOIX				Barème du dernier promu au CHOIX			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
5	72,00	72,00	72,00	72,5	-	-	-	-
6	75,00	74,50	74,50	75	72,50	72,80	71,50	72,5
7	78,00	78,00	77,50	77	75,50	76,00	75,50	75
8	81,50	81,00	80,60	80,6	79,00	78,50	78,50	77,6
9	84,00	84,00	84,00	84,5	82,00	82,00	82,60	82,5
10	88,50	88,50	88,50	87,6	86,00	87,00	86,50	86
11	92,10	90,50	90,60	90,7	90,10	90,00	88,30	87,7

CPE : Barres 2008-2009 à 2011-2012

Passage à l'échelon	Barème du dernier promu au GRAND CHOIX				Barème du dernier promu au CHOIX			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
5	18,30	19,00	18,80	19	-	-	-	-
6	19,20	19,20	19,40	19,3	19,00	19,00	19,10	19
7	19,70	19,80	19,70	19,6	19,40	19,40	19,60	19,5
8	19,90	19,90	19,90	19,91	19,80	19,80	19,90	19,9
9	19,92	19,91	19,92	19,92	19,90	19,91	19,91	19,91
10	19,93	19,94	19,93	19,93	19,93	19,92	19,92	19,93
11	19,96	19,96	19,98	20	19,98	19,94	19,93	19,93

Calendrier administratif prévisionnel 2012-2013 (GT, CAPA et FPMA)

CAPA : Avancement d'échelon : EPS et CPE (11 Décembre 2012) - PLP (13 Décembre 2012) - Certifiés (18 Décembre 2012)		
22 - 24 Janvier 2013	Mouvement INTER (Agrégés et Certifiés / EPS / PLP / CPE) : priorités handicap + vérification vœux et barèmes	
19 - 21 Février 2013	Agrégés	CAPN : Avancement d'échelon
7 Mars 2013	Tous corps	
12 Mars 2013	Certifiés	CAPA : Liste d'aptitude (accès au corps des Certifiés) + Postes adaptés
12 Mars 2013	EPS	CAPA : Liste d'aptitude (accès au corps des prof. d'EPS) + Postes adaptés
19 Mars 2013	Agrégés	CAPA : Liste d'aptitude (accès au corps des Agrégés) + Postes adaptés
22 Mars 2013	Tous corps	
11 Avril 2013	Agrégés	GT : Hors classe
2 Mai 2013	Agrégés	CAPA : Hors classe + CFP
7 Mai 2013	PLP	CAPA : Notation administrative + postes adaptés + CFP
14 Mai 2013	Certifiés	CAPA : Notation administrative + CFP
15 Mai 2013	CPE	CAPA : Notation administrative + Postes adaptés + CFP + Hors classe
16 Mai 2013	EPS	CAPA : Notation administrative + CFP
16 Mai 2013	Agrégés	CAPA : Notation administrative
21 au 24 Mai 2013	Mouvement INTRA (Agrégés et Certifiés / EPS / PLP / CPE) : postes spécifiques + priorités handicap + vérification vœux et barèmes	
28 Mai 2013	Certifiés	GT : Hors classe
31 Mai 2013	PLP	GT : Hors classe
6 Juin 2013	Certifiés	CAPA : Hors classe + titularisation (décrets de 72/89/93/2000)
7 Juin 2013	PLP	CAPA : Hors classe
18 au 20 Juin 2013	Mouvement INTRA académique (tous corps) : affectations : FPMA et CAPA	
25 Juin 2013	EPS	CAPA : Hors classe + titularisation (décrets de 80/89/2000)
27 Juin 2013	Agrégés	CAPA : titularisation (décrets de 80/89/2000)
9 et 10 Juillet 2013	GT : Affectation des TZR (tous corps) (première phase d'ajustement)	

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :
Corps : Echelon : Classe normale Hors classe
ETABLISSEMENT :
Commune :
 TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :
 Stagiaire Retraité(e)
 Autre situation
Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP
Signature :

Le
Courrier
du



S.I.A.E.S.

Refondation de l'école républicaine
Le SIAES victime de contrefaçon
Langues vivantes
EPS - AS - UNSS
Congé de formation professionnelle
Avancement d'échelon
Commissions paritaires
Temps partiel, mutations ...

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé
le 10 Décembre 2012

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : **Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.
Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 2012 / 2013	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « <i>Courrier du SIAES</i> » : 10 €			

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Appart 25 Le Clos Bagatelle Bât B Impasse Jules Massenet 13500 MARTIGUES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ jluc.barral@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ abernard@lunabong.com
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ ccrys@laposte.net
Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ nathalie.remidi@wanadoo.fr Denis ROYNARD (PRAG, également élu au CNESER) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)		
Conseiller technique - coresponsable Agrégés : Marie-Françoise LABIT ☎ Le Moulin des Cadeneaux 301 Avenue Paul Brutus 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87 ✉ mariefrancoise.labit@orange.fr		
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN)		
Conseiller technique	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau ✉ jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Responsable PLP	Virginie VITALIS	(contacter JB VERNEUIL qui transmettra)
Correspondantes 04 - 05	Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Virginie VITALIS	
Conseiller technique : Jessyca BULETE ✉ jessyca.bulete@free.fr Conseiller technique RRS (ZEP) - APV - AR - ECLAIR : Virginie VERNEUIL Trésorier adjoint + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : Fabienne CANONGE (voir coordonnées ci-dessus) Responsable stagiaires + Problèmes juridiques + ECLAIR : Jean-Baptiste VERNEUIL (voir coordonnées ci-dessus) Secrétaire honoraire : Jacques MILLE ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr		